



Luxembourg, le 11 novembre 2020

REÇU  
Par Alff Christian, 09:08, 11/11/2020

**Service central de législation**  
**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°2958 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°2958 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

**Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°2958 du 6 octobre 2020 des honorables députés Messieurs André Bauler et Max Hahn concernant les « Décharges pour déchets inertes »**

**1) Madame la Ministre peut-elle chiffrer la quantité de déchets inertes qui a été exportée à l'étranger pendant les trois dernières années ?**

Pour les années 2016, 2017 et 2018, respectivement 1.783.000, 1.270.000 et 1.280.000 tonnes de déchets inertes ont été exportées à l'étranger.

**2) Madame la Ministre peut-elle fournir les capacités restantes des décharges pour déchets inertes pour 2019 ?**

Selon les autorisations en vigueur et les rapports annuels fournis à l'Administration de l'environnement par les exploitants, les capacités restantes des décharges pour déchets inertes pour 2019 sont les suivantes :

Décharge	Exploitant	Capacité restante (m <sup>3</sup> ) fin 2019
Altwies	Carrières Feidt S.A.	5'694'008
Bridel	Cloos S.A.	3'055'556
Brouch	Carrières Feidt S.A.	8'328'471
Colmar-Berg**	Recyfe	2'760'018
Folkendange**	Gedeca	66'026
Gadderscheier**	Recysan	313'991
Hosingen**	Recyma S.A.	1'023'279
Moersdorf**	Schotterwerke Moersdorf S.à r. l.	1'300'000
Nothum**	Recyma S.A.	61'844
Remerschen**	Hein S.A.	285'833
Folschette**	Carrières Feidt S.A.	8'176'441
Mondercange *	Cloos S.A.	0
Total		31'065'466

\* réouverture prévue en 2020

\*\* données compilées à l'aides des rapports annuels fournis

Les valeurs de ces capacités restantes sont purement théoriques et ne sont pas forcément immédiatement disponibles car elles dépendent de l'activité du site, notamment au niveau des carrières où l'activité d'extraction ne doit pas être gênée par le remblayage du site, et de travaux complémentaires.

**3) Jusqu'à quelle date probable les capacités actuelles seront-elles épuisées ?**

La durée résiduelle du réseau dépend fortement de l'activité économique du pays, et surtout du secteur de la construction qui peut présenter de grandes fluctuations dans le temps. Il en est de

même de la disponibilité des capacités journalières effectives dans les carrières qui peuvent elles-aussi fortement fluctuer. Cette situation rend une estimation à ce sujet particulièrement difficile.

En se basant sur un calcul estimatif et en supposant que toutes les capacités théoriques sont directement disponibles, les capacités restantes fin 2019 du réseau de décharges régionales pour déchets inertes représentaient environ 31 Millions de m<sup>3</sup>. Ainsi, d'une manière générale, et en prenant le réseau tel qu'il fonctionne aujourd'hui avec ses 12 sites, une durée résiduelle de l'ordre de 15 ans semble réaliste. Il est évident pourtant, que cette durée augmentera de manière significative avec chaque nouvelle décharge rajoutée au réseau et mise en exploitation. Il en est de même pour chaque extension de site existant réalisée.

Un autre facteur important qui influence la durée de vie des décharges est la façon comment les bâtiments futurs seront construits. Le plan national de gestion des déchets et des ressources ainsi que la stratégie *Null-Offfall* favorisent la prévention des déchets par rapport à leur valorisation ou élimination. Dans le cas présent, ceci concerne la prévention des terres d'excavation dont ces documents amènent un ensemble de pistes et de mesures afin de permettre au secteur de la construction une gestion plus responsable et durable de ses ressources et de ses déchets.

Le problème de la disponibilité de capacités de mise en décharge de déchets inertes ne peut donc pas simplement être réduit à manque de décharges mais aussi à la question si les constructions futures continuent à utiliser de gros volumes bâtis en sous-sol ou si la planification est faite de façon à prévoir ces volumes hors sol, notamment en hauteur.

***4) À l'heure qu'il est, combien de sites destinés à de nouvelles décharges se trouvent en procédure d'analyse et/ou de réalisation ? Quelle est leur localisation respective ? Pour quand ces décharges pourraient-elles être ouvertes ?***

En relation avec des décharges pour déchets inertes existantes, deux autorisations concernant l'agrandissement/surhaussement de celles-ci ont été délivrées par le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions au cours de cette année. Il s'agit des décharges pour déchets inertes de Colmar-Berg (ajout de 3.940.000 m<sup>3</sup>) et de Folkendange (ajout de 500.000 m<sup>3</sup>).

Concernant les procédures d'analyse, l'Administration de l'environnement est actuellement saisie de deux projets :

- la reprise d'exploitation de la décharge pour déchets inertes à Mondercange, suite au glissement de celle-ci en 2014. Le dossier est en cours d'instruction « commodo/déchets » ;
- le projet de la décharge pour déchets inertes à Differdange. Le projet est en cours de procédure EIE (évaluation des incidences sur l'environnement).

***5) Est-il possible de chiffrer les coûts économiques occasionnés par la situation actuelle ? Qu'en est-il des émissions de dioxyde de carbone supplémentaires générées actuellement par les déplacements croissants de camions à travers le pays ?***

L'Administration de l'environnement n'a pas connaissance d'études chiffrant les coûts économiques occasionnés par le trafic de camions transportant des déchets inertes. Selon une estimation faite par le Groupement des entrepreneurs et la Fédération des Entreprises de Construction et de Génie Civil, les émissions de CO<sub>2</sub> pour l'aller-retour vers des décharges situées à 20 km des chantiers s'élèvent à 8.095 to/an. Si les décharges se situent à 35 km des chantiers ces émissions augmentent à 14.165 to/an.